

Guide des bonnes pratiques sanitaires à l'intention des choristes

Avant-propos

Guide rédigé par le comité sanitaire de l'Ensemble vocal Les Jongleurs, à partir des mesures d'hygiène imposées par l'**Institut national de santé publique du Québec**, et celles recommandées par l'**Alliance chorale du Québec**.

Et en tenant compte, autant que possible, des résultats du sondage effectué auprès des choristes.

Consignes à respecter

1. Arrivée et départ

Lors de la première répétition, les choristes **signeront un formulaire de décharge** advenant l'apparition d'un cas de COVID-19.

Les choristes entreront **un par un**, un responsable posera les questions d'usage et inscrira **leur nom sur une feuille**. La sortie se fera également un par un.

Une **solution hydro-alcoolique** sera à la disposition des choristes à l'entrée et à la sortie. Il est **obligatoire de se désinfecter les mains** à l'arrivée et au départ.

2. Distanciation et présence aux répétitions

L'Église sera aménagée afin que **chaque choriste ait sa place** située à 1,5 mètre de son voisin ou de sa voisine de chaque côté, et à 2 mètres de la personne placée devant et derrière lui ou elle.

Chaque répétition sera d'une durée de **2 heures sans pause**. Il sera **interdit de partager** toute nourriture, partition, crayon, etc.

La **distanciation physique de deux mètres** devra être respectée dans tous les déplacements.

Les choristes auront accès aux toilettes à tout moment durant les répétitions, afin **d'éviter les files d'attente et autres attroupements**.

Bien entendu, tout choriste qui présente des **symptômes** reliés à la COVID-19 devra **aviser son responsable** de pupitre et **s'abstenir de se présenter** à la répétition.

3. Port du masque

Tous les choristes devront porter correctement un **masque propre** en tout temps, **y compris en chantant**. En cas d'oubli, des masques jetables seront disponibles au coût de 2 \$.

4. Assainissement des lieux

Les membres du comité sanitaire s'assureront que tout soit désinfecté (chaises, plancher, matériel utilisé, salle de bain) au départ des choristes.

Il y aura une **zone prévue pour déposer les effets personnels** et ainsi limiter les tâches de désinfection.

5. Plan d'intervention en cas de COVID-19

Si un choriste reçoit un **résultat positif** à un test de COVID-19, il devra **immédiatement aviser le comité sanitaire**, lequel fera le suivi auprès des membres de la chorale, des responsables de la paroisse et de l'Institut de santé publique.

Membres du comité sanitaire

Responsable :

Christine Tremblay

Membres :

Dominique Brunel

Catherine Courchesne

Marie-Hélène Gaumond

France Malouin

Michel Péloquin